

L'ÎLOT VAR



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

L'ÉTABLISSEMENT	4
1. OBJECTIF : REINSERTION PROFESSIONNELLE.....	4
2. ÉQUIPE.....	6
3. PARTENARIATS ET VISIBILITE DANS L'AIRE TOULONNAISE	6
4. MOYENS FINANCIERS	6
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021	7
1. ORIENTATIONS	7
2. PROFIL	8
3. MOYENNE D'ÂGE.....	10
4. ÉTAT DE SANTÉ	11
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	11
6. NIVEAU DE FORMATION	12
7. LES PARCOURS	14
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	15
PERSPECTIVES 2022.....	15

L'ETABLISSEMENT

1. Objectif : réinsertion professionnelle

L'établissement l'Îlot dans le Var vit sa première année pleine d'activité, si l'on fait abstraction des deux périodes de confinement. Celles-ci ont perturbé le dynamisme de l'accompagnement : les RDV de repérage à la pénitencière, les ateliers collectifs, les absences pour maladie...

L'objectif est de travailler à la réinsertion professionnelle des personnes sous main de justice. Depuis le 13 juillet 2021, L'Îlot a ouvert cet accompagnement sans condition d'âge. De plus, même si veiller à la non récurrence est notre projet associatif, nous pouvons aussi accueillir et travailler à l'insertion professionnelle des plus-précaires. Pour cela, l'équipe de l'Îlot dans le Var s'appuie sur l'expérience et les compétences acquises par notre association depuis plus de cinquante ans. Nous nous aidons également du partenariat associatif seynois.

En effet, un détenu qui quitte l'établissement pénitentiaire sans savoir où se loger, sans ressource et sans réseau social, est une personne fragilisée qui nécessite un accompagnement social, parfois intensif, pour retrouver sa place dans la société.

Tous les bénéficiaires accueillis ont pour but de pouvoir travailler. C'est à cette condition que notre accompagnement prend son sens. Mais cela nécessite un travail préalable de **bilan d'orientation approfondie**.

Le plus souvent le bénéficiaire n'a que peu, ou pas, idée de ce qu'il veut faire. En perte totale de confiance en soi, s'inscrire dans une réflexion professionnelle devient, à ses yeux, complexe : comment s'orienter ? Quels sont les éléments importants à prendre en compte pour faire un choix ? Ses intérêts, ses besoins, ses compétences lui semblent souvent flous entraînant une difficulté à identifier des formations ou des domaines professionnels qui pourraient convenir. Un bilan approfondi est donc nécessaire pour enclencher une démarche de construction de projet professionnel.

Celui-ci comprend entre 5 et 9 rencontres (le nombre de séances dépend du degré d'éloignement de l'emploi.) Elles s'inscrivent dans la continuité du diagnostic et constituent les différentes phases du bilan d'orientation :

- Une ou 3 rencontres permettant de faire le point sur le parcours et les besoins de la personne accompagnée.
- Deux ou quatre rencontres consacrées à la passation de test/exercices permettant d'améliorer/développer la connaissance de soi indispensable pour la prise de décision.

Nous nous appuyons sur le modèle RIASEC. C'est une théorie sur les carrières et les choix vocationnels qui s'appuie sur les types psychologiques. Le psychologue HOLLAND auteur de

cette théorie a identifié 6 types de personnalité en milieu professionnel qui sont à mettre en lien avec les intérêts professionnels.

Mais aussi sur une évaluation des Savoirs de Base. Cette évaluation a été construite conjointement avec des salariés de tous les établissements de l'Îlot.

- Une rencontre destinée à la restitution et à la discussion des résultats. En effet, à la vue des résultats des tests, la Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) de l'association, va pouvoir poser les bases d'un diagnostic partagé avec le bénéficiaire. A cette étape, la CIP contractualise avec le bénéficiaire son parcours d'insertion professionnelle. Bien entendu, il faut que les freins sociaux soient levés ou en voient de l'être.
- Une rencontre durant laquelle est explorée l'offre de formation avec l'analyse des modalités d'apprentissage, la durée de celle-ci, les passerelles s'offrant au candidat et les possibilités d'insertion professionnelle dans l'IAE, en milieu protégé ou secteur marchand...
La CIP de l'Îlot active les réseaux de L'Îlot. Nous sommes abonnés à plusieurs "news letters" dont celles de la politique de la ville de La Seyne/Mer, de la Vie Associative de cette même mairie, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).
La CIP travaille aussi avec le réseau de partenaire ; La ligue de l'Enseignement, Adultes Relais, l'AVEF, le service jeunesse de la ville, FACE Var, UFOLEP, AVAF, AVASTOFA, ...°
La CIP accompagne également nos bénéficiaires aux informations collectives proposées par La Maison de l'Emploi ou les micro-forum de Face Var, etc...

Ce bilan d'orientation explore les 4 piliers de la connaissance :

- **L'attention** : L'enjeu est d'attirer l'attention, et de la canaliser. Cela suppose d'éviter la dispersion, et nécessite de se consacrer à une tâche unique.
- **L'engagement actif** : Un organisme passif n'apprend pas, il faut qu'il y ait mobilisation pour qu'il y ait apprentissage = se poser des questions.
- **Le retour d'information** : On apprend de ses erreurs. Cependant, cela implique que l'on doit les analyser. A l'inverse, la motivation naît de l'encouragement, et de la valorisation.
- **Consolider l'acquis** : Le phénomène d'automatisation est crucial, autrement dit, si on prend l'exemple d'un enfant qui apprend à lire, les débuts sont difficiles, compte tenu de la quantité d'éléments à retenir. Mais le phénomène d'automatisation permet de se concentrer sur le sens du texte.

A partir de différents outils et activités, ce bilan permet de dégager des pistes d'orientation.

2. Equipe

Depuis le 1^{er} octobre 2020, une CIP (Conseillère en Insertion Professionnelle) est venue renforcer l'équipe. Elle est en charge de l'accompagnement du public très éloigné de l'emploi et présentant de nombreux freins sociaux et professionnels.

L'équipe forte de deux salariés, s'appuie sur le tissu associatif varois et fait appel à des compétences externes, notamment celles d'un assistant social, d'un éducateur, d'une infirmière, nécessaires selon les accompagnements.

L'équipe peut également compter sur des partenariats avec les associations sportives de La Seyne-sur-Mer. Les bénéficiaires ont pu participer à des animations sportives à l'extérieur en raison de la pandémie et sans activité de groupe.

En raison de la fragilité du public accueilli, l'Îlot mobilise les psychothérapeutes d'une association seynoise : L'AVEF.

3. Partenariats et visibilité dans l'aire toulonnaise

L'Îlot dans le Var est installée dans ses locaux depuis le 1^{er} juillet 2020. Nos nouveaux locaux à la Seyne-sur-Mer et notre proximité avec l'AVAF et le CAARUD nous a permis d'être visible sur l'aire toulonnaise.

Après plus d'une année installée à La Seyne, nous sommes maintenant reconnues comme une association accompagnant des PPMSJ.

En juillet 2021, La ville de la Seyne-sur-Mer a été labélisée « Cité de l'Emploi ». Notre référencement à la "Vie associative" a initié l'invitation au Comité de Pilotage. Être labellisé "Cité de l'emploi" impact sur l'insertion des habitants des QPV de la ville.

L'Etat octroie une aide annuelle à la ville pour qu'elle puisse augmenter ses moyens afin que le plus grand nombre de Seynois accèdent à l'emploi. L'objectif des services de La Politique de la Ville est de renforcer les dynamiques des partenaires travaillant sur le territoire à l'insertion socio-professionnel des résidents de la ville. Notre participation au Comité de Pilotage et maintenant aux ateliers créés par la coordinatrice de l'action "Cité de l'emploi" a permis de faire connaître la spécificité des actions menées par l'Îlot pour un public ciblé "Public Justice".

Ce partenariat fluidifie le parcours d'insertion de nos bénéficiaires, par un rapprochement avec un certain nombre d'organismes de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

4. Moyens financiers

L'Îlot Var a répondu à un Appel à Projet [AAP] porté par la DIRECCTE PACA et le FSE. Le projet a été retenu en toute fin d'année 2019. Cette action court jusqu'en octobre 2021. Ce financement est partiel, et il est complété par les fonds propres de l'association. Par ailleurs, nous avons reçu de la Métropole toulonnaise une subvention de fonctionnement qui nous permet de compléter nos actions de réinsertion.

Les charges d'exploitation représentent 137 878€, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais de personnel : 85,3%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 10,7%
- ✓ Les achats/fluides : 0,6%
- ✓ Les amortissements : 0,2%
- ✓ Les autres charges et taxes : 3,2%

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 21,8%
- ✓ Fonds propres, dons et autres produits : 78,2%

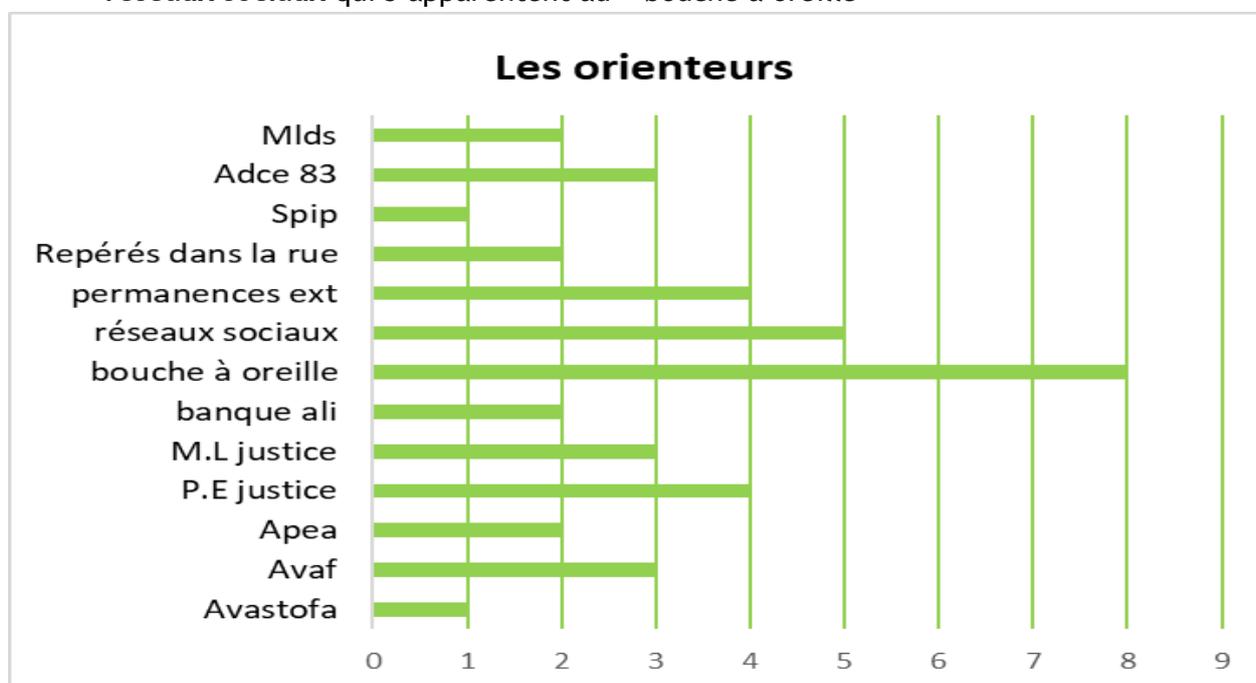
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021

1. Orientations

En 2021, 52 personnes ont été orientées ou sont venues spontanément à L'Îlot Var.

Ce ne sont pas moins de 13 canaux différents qui ont participé à ce fléchage ;

- En premier lieu **les partenaires associatifs** confrontés aux difficultés du public (précarité, santé, alimentation, addictions, budget...)
- **Les institutionnels**, en particulier liés à la justice (voir paragraphe ci-dessous)
- **Mais aussi notre capacité d'ouverture à répondre à tous** par une démarche d'aller vers (repérage dans la rue, permanences externes), de bouche à oreille et **des réseaux sociaux** qui s'apparentent au « bouche à oreille »



➤ Le repérage en milieu fermé

Un grand nombre des personnes qui entrent en prison réunissent différentes difficultés sociales : la pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance des ressources matérielles. Certaines personnes détenues cumulent souvent un faible niveau scolaire, une absence de pratique ou de formation professionnelle, un déficit culturel, un isolement social voire familial. Si elles ne sont pas prises en charge, ces difficultés freinent l'insertion ou la réinsertion.

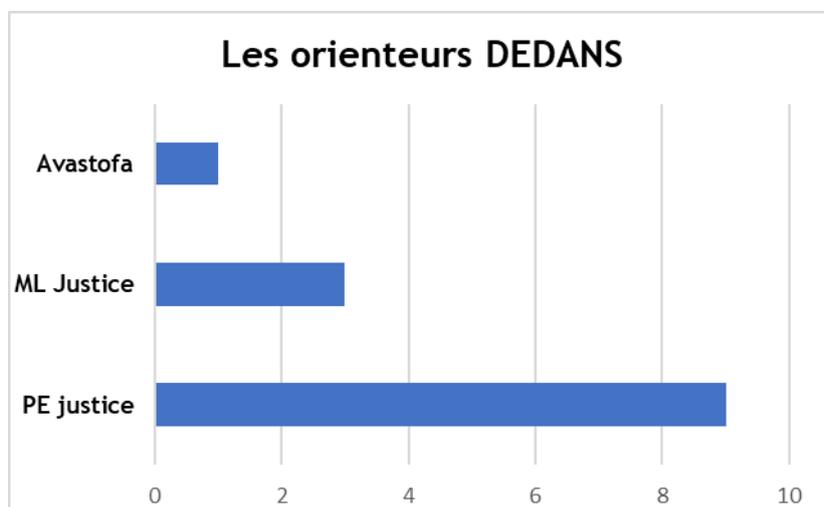
Au centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, ce sont, le représentant de Pôle Emploi Justice (PE), le représentant de la Mission Locale Justice (ML) et la référente de l'association de lutte contre les addictions intervenant en détention (AVASTOFA) qui

orientent les détenus vers l'Îlot. Ces orientations se font en lien avec les Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP).

A compter de cette sollicitation, les détenus sont vus au moins une fois en détention par la référente de l'Îlot. A l'issue des entretiens, celle-ci rédige une fiche de liaison sur laquelle elle préconise ou non un accompagnement socio-professionnel à la sortie entre la personne sous-main de justice (PPSMJ) et notre association.

Cette fiche de liaison est adressée en retour à l'interlocuteur de la structure partenaire qui a orienté vers l'Îlot.

En 2021, 13 personnes ont été rencontrées lors d'entretien - **diagnostic**. Cette faible activité est la conséquence des différents confinements et des mesures de sécurités sanitaires renforcées mises en place par l'administration pénitentiaire en prévention ou à la suite des « clusters » apparus au sein de la prison.



2. Profil

Les freins sociaux : L'Îlot dans le Var mobilisé

En décembre 2020, Pôle Emploi a dévoilé les résultats d'une étude sur les freins sociaux à l'emploi sur 2 millions de demandeurs d'emploi : 30% de ceux-ci déclarent au moins un frein social à l'emploi. En sachant que plusieurs difficultés peuvent être rencontrées.

Les freins sociaux visent toutes les difficultés dites « périphériques » ou non professionnelles comme la mobilité, le logement, la santé... qui entravent le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi :

- Les difficultés administratives : A L'Îlot Var, ce sont les difficultés administratives et juridiques auxquelles se heurtent en premier lieu les bénéficiaires en particulier le Public Justice. En effet, en ce qui concerne les PPSMJ, il faut par exemple travailler sur un recouvrement de droits ; couverture sociale (carte Vitale). Un détenu immatriculé dans le département du Lot devra être inscrit dans le Var à sa sortie. Pour cela nous travaillons directement avec les services compétents, en

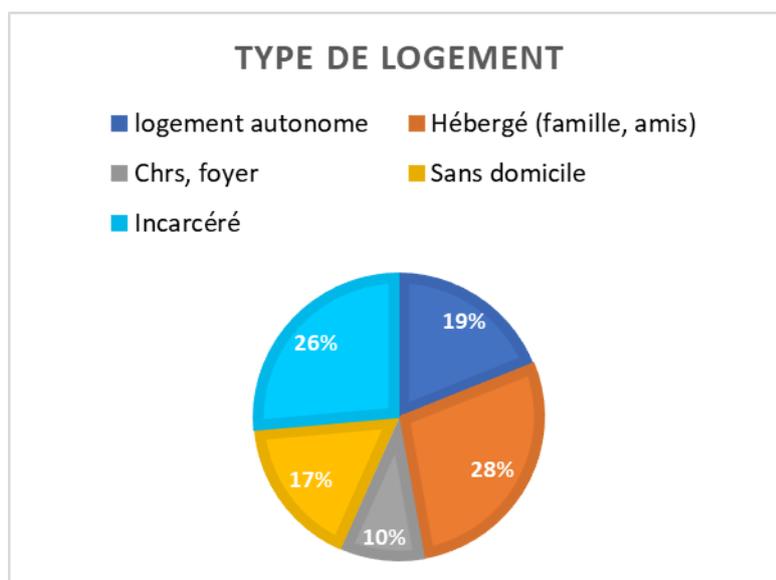
présence des bénéficiaires. En 2021 : 100% des bénéficiaires ont demandé au moins un entretien pour résoudre une difficulté administrative (CNI, Avis d'imposition, etc.) c'est-à-dire essentiellement l'accès aux droits sociaux.

- Sur le plan national la principale difficulté recensée est l'illectronisme :
Il y a un véritable blocage avec l'outil informatique de la part de nos bénéficiaires. Il faut donc les accompagner dans de nombreuses démarches : inscription à Pôle Emploi, aller chercher un avis de non-opposition, refaire une CNI perdue ..., qui souvent doivent s'effectuer en ligne.

Les difficultés sont souvent cumulées.

- L'autre frein identifié est l'absence de logement : En 2021 : 81% des personnes accompagnées n'ont pas de logement autonome

Situation des personnes accompagnées au regard du logement à leur entrée :



Pour lever ce frein dans les situations les plus difficiles, la responsable de l'antenne a rencontré la direction du SIAO qui gère le 115. Cette rencontre a permis que des bénéficiaires puissent demander un "Focus" sur la demande d'hébergement. Cette solution reste fragile.

- Au cours de cette année, nous avons fait le constat de la nécessité de prendre en compte les freins d'ordre psychosociaux : la COVID a aggravé un état de fait antérieur à la pandémie. Un isolement de plus en plus important, les ruptures familiales qui se multiplient au fil des années.

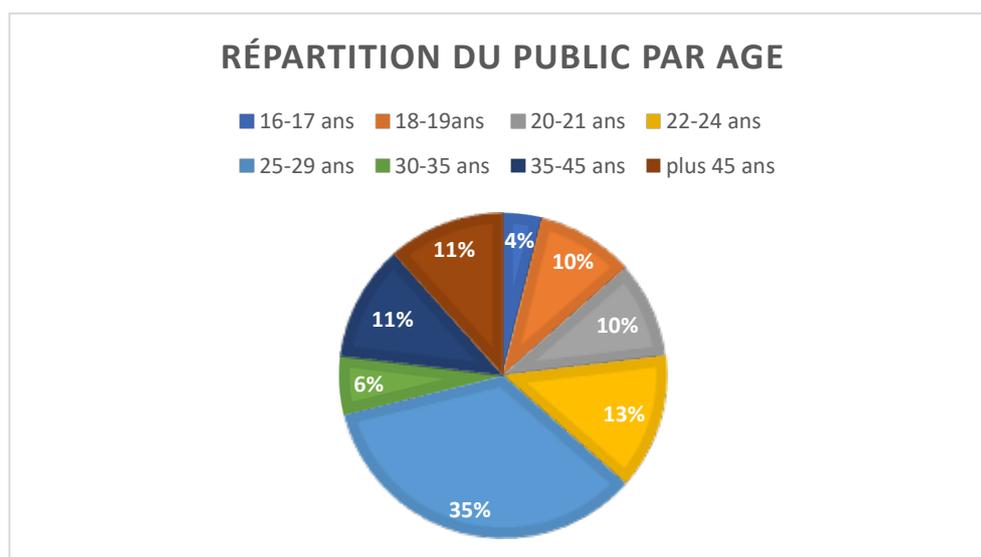
Pour se faire, nous avons pu bénéficier du travail d'un partenaire : L'AVEF, qui a travaillé sur la confiance en soi et l'estime de soi. Nos bénéficiaires ont pu profiter

de 6 ateliers animés par une psychothérapeute. Les participants étaient au nombre de 2 à 5. Les ateliers se sont déroulés dans la salle de réunion de l'Îlot.

Dans le cadre de notre partenariat, nous sollicitons l'Epicierie Solidaire pour avoir un colis alimentaire pour certains de nos bénéficiaires non hébergés en CHRS ou logés au quartier de Semi liberté de la Valette.

3. Moyenne d'âge

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projet attribué à l'Îlot Var, l'action menée est à destination d'un public très éloigné de l'emploi, de la formation voire des mineurs déscolarisés. Pour la plupart, ces personnes ont perdu toute confiance en elles souvent depuis bien longtemps. Cependant depuis le 13 juillet 2021, le président de L'Îlot a autorisé l'équipe de l'Îlot à accompagner **tout public éloignés de l'emploi sans limite d'âge et si possible ayant un lien avec la justice mais ce critère n'étant pas exclusif.**



La vie en groupe

Le constat est identique à celui de 2020, c'est-à-dire qu'il est difficile de créer une cohésion de groupe lors des temps collectifs. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait :

- La pandémie.
- Les parcours personnels surtout quand ils ont connu le monde carcéral.
- Des âges différents.

En revanche, il n'y a aucune animosité et quand on arrive à monter un groupe, ceux qui sont présents jouent le jeu de la convivialité. Il est arrivé que certains se voient en dehors de l'Îlot ou, pour le moins, prennent des nouvelles des uns des autres par téléphone. Mais ce n'est pas la majorité.

4. État de santé

61% de notre public est sous addiction, et 48% d'entre eux ont une obligation de soins. En 2021 les deux associations luttant contre les addictions ont connues des difficultés RH (Médecins partants à la retraite, retard dans les recrutements etc...). La conséquence directe est le retard dans la prise en charge du public sous addictions.

En 2021, nous avons continué à proposer un bilan sportif réalisé par une association partenaire. Globalement les bénéficiaires y participent mais néanmoins pas d'une manière assidue. La situation sanitaire, les activités proposées en raison de cette pandémie et leur profil personnel peuvent expliquer le peu de motivation.

Le public que l'on suit ne présente pas ou peu de difficultés pour se nourrir. Plusieurs explications à ceci :

- Nos locaux sont au dessus d'un accueil de jour et nous pouvons inscrire nos bénéficiaires pour la collation du midi.
- Pour ceux qui nous en font la demande et qui répondent à certains critères, nous les avons orientés vers une épicerie solidaire.
- D'autres bénéficient de l'aide alimentaire de la Banque Alimentaire.
- D'autres bénéficient de la solidarité familiale.

5. Situation au regard de la justice

21% de nos bénéficiaires n'ont aucun lien avec la justice; 11% de nos accompagnés sont conjoints de personne incarcérée. 68% d'entre eux ont eu des démêlés avec les forces de l'ordre ou avec la justice.

En 2021, nous avons pu travailler à l'intérieur de la prison. L'Îlot var a pu rencontrer 14 PPSMJ au parloir avocats.

Ils étaient orientés essentiellement par le référent justice de Pôle Emploi pour 10 détenus, 3 par le référent justice Mission Locale et 1 par une structure de lutte contre les addictions.

Nous devons constater le délais extrêmement long entre le jour de l'entretien, la validation de l'accompagnement grâce à une Fiche Navette entre le SPIP et l'Îlot et la sortie effective de détention de la personne pressentie pour suivre un accompagnement renforcé avec L'Îlot.

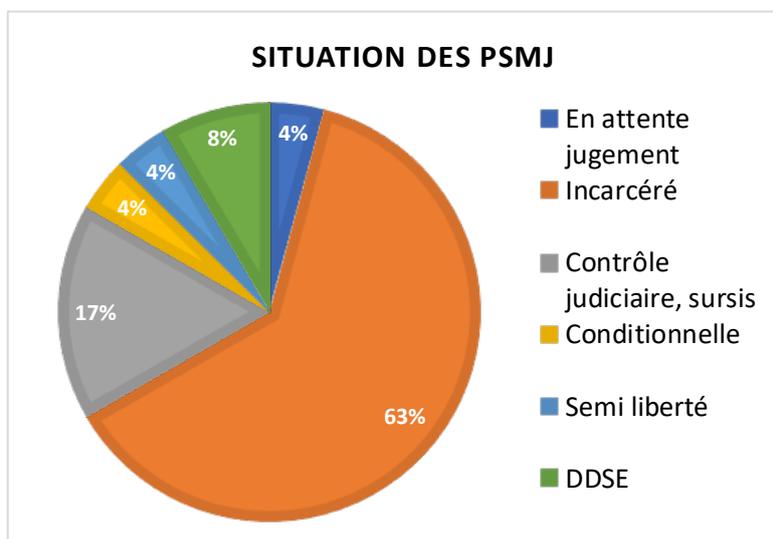
Par exemple, un jeune de 19 ans a été vu en détention le 12 juillet 2021. Il devait passer en débat contradictoire le 19 septembre. La décision a été mise en délibéré...

Enfinement il aura fait toute sa peine et sort le 16 avril avec une orientation « Îlot ».

Quand les orientations seront régulières, nous pourrons bénéficier d'un flux de bénéficiaires et ces délais ne seront plus pénalisants.

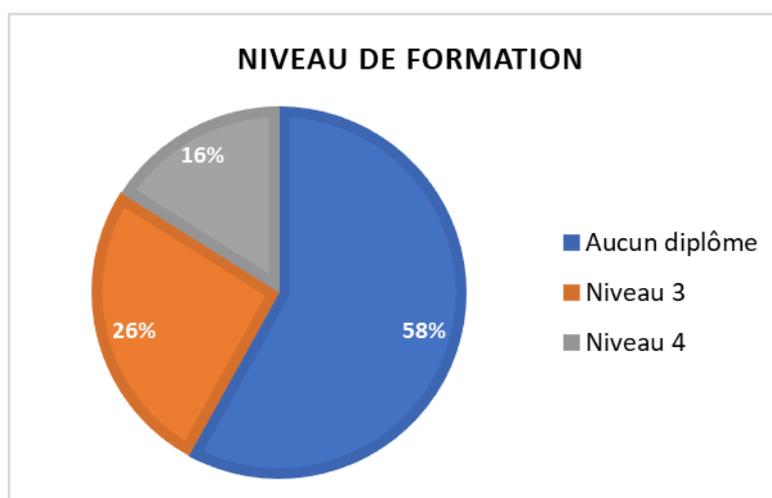
Là encore la raison du peu d'orientations c'est la peur des clusters au centre de détention.

Nous travaillons obligatoirement en concertation avec le SPIP et plus précisément les CPIP de nos bénéficiaires sous main de justice. En 2021, l'impact de la pandémie a rendu plus difficile les orientations par le SPIP, compte tenu de la restriction des accès au centre pénitentiaire de la Farlède.



6. Niveau de formation

Au cours de 2021 le niveau de scolarité des personnes accompagnées peut être représenté par le graphique ci-dessous :



Il apparaît un niveau général de formation initiale très faible

Chaque personne accompagnée a fait l'objet d'une évaluation des Savoirs de Base. Cette évaluation a été construite conjointement avec des salariés de tous les établissements de L'Îlot et déclinée auprès de toutes les personnes accueillies à L'Îlot.

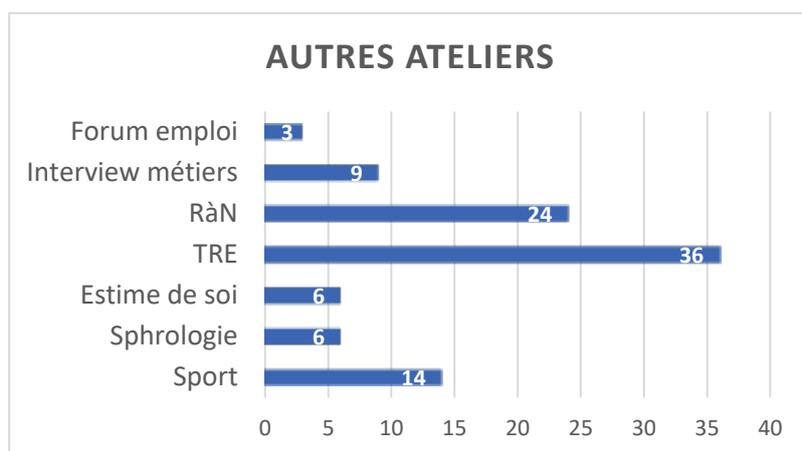
L'accompagnement renforcé

Comme nous l'avons précisé, les personnes reçues par l'Îlot sont éloignées de l'emploi. Elles ont besoin d'un soutien fort, personnalisé et régulier afin d'accélérer leur insertion professionnelle.

Initialement à la demande du SPIP ; puis que nous avons étendu à toutes les personnes accompagnées), l'Îlot Var présente un planning sur lequel est précisé **une présence quotidienne de 10h à 12h « obligatoire »**.

Ce planning reprend les phases du bilan approfondi, on y travaille donc les test du RIASEC et tous les travaux autour de la TRE. Il est prévu aussi une 1/2 journée de sport par semaine. En fonction des projets professionnels de chacun, nous avons proposé des remises à niveaux individualisés. Nos bénéficiaires ont pu bénéficier de 6 séances de sophrologie. Les après-midis sont consacrés à différents RDV initiés, ou non, lors des ateliers ou entretiens individuels du matin. Grâce à notre proximité avec l'accueil de jour de l'AVAF, nos bénéficiaires peuvent bénéficier d'une collation, à condition de s'inscrire avant 11h.

Point sur les ateliers réalisés en 2021



En 2021, l'Îlot Var a proposé des séances sportives et des séances sport nature. Ce sont les animateurs sportifs qui amènent le matériel et nous bénéficions des infrastructures de la mairie. L'objectif est de prendre conscience de son corps, reprendre confiance en soi, accepter la différence...

L'implication du public n'a été ni spontanée ni volontaire, au moins au début. Il a fallu tout le professionnalisme de la CIP et de l'éducateur sportif de l'UFOLEP pour motiver les personnes accompagnées. L'objectif de cohésion, de remise en forme a été atteint malgré des interventions sporadiques dues aux conséquences du COVID.

7. Les parcours

Compte tenu de la pandémie, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs quantitatifs de l'action d'accompagnement prévu dans l'appel à projet porté par la DIRECCTE. Sur le plan qualitatif, la méthodologie mise en place et l'organisation des différents ateliers (remise à niveau, savoirs de base, techniques de recherche d'emploi,...) nous ont permis d'avoir des résultats satisfaisants en terme d'insertion professionnelle.

Ainsi en 2021, cinq personnes ont assuré des missions d'intérim via une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (Atelier Chantier d'Insertion (ACI)).

En partenariat avec les Ateliers de l'Image (association seynoise), l'Îlot a fait participer certains de ses accompagnées à un travail sur la connaissance des métiers :

- Recherche d'une profession en tension sur le territoire ;
- Conception du questionnaire à destination du professionnel identifié ;
- Réalisation de l'interview avec le soutien des personnes des Ateliers de l'Image qui captent le film et prennent en charge toute la logistique inhérente à ce projet.

En 2021, 3 films ont été réalisés.

Les 3 métiers qui ont bénéficié de ce focus :

- Capitaine de navette maritime ;
- Mécanicien naval ;
- Plongeur sous-marin.

Pour 2022, nous comptons renouveler cette action et mettre en avant d'autres métiers.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

2021 s'est déroulée dans la continuité de l'année 2020. Nous avons donc du répondre aux contraintes liées à la pandémie.

Nous avons pu construire notre complémentarité entre CIP et responsable de l'antenne. L'une ayant une excellente connaissance du milieu associatif à vocation sociale tandis que l'autre connaît mieux le dispositif IAE et Public Justice.

Ce travail en commun permet que chacune s'imprègne des connaissances de l'autre. La responsable de l'antenne a fait un point avec le service Cohésion sociale et Territoriale de MTPM. Au vue des résultats de 2020, nous avons pu renouveler une demande de subvention pour 2021 qui a été accordée.

Pour maintenir le lien avec nos bénéficiaires, l'équipe de L'Îlot dans le Var a limité le chômage partiel lors du deuxième confinement, alors que cela lui avait été proposé, afin de maintenir le lien avec les personnes suivies. Cette décision a été comprise et acceptée par la Direction Générale.

Toute l'année 2021, a été consacrée à renforcer les liens avec les associations seynoises et les instances municipales.

PERSPECTIVES 2022

S'appuyant sur son agrément national par l'ATIGIP, l'Îlot Var a rencontré le référent ATIGIP du SPIP 83 dans le but de proposer en 2022 des TIG dits « pédagogiques ».

En 2022, l'Îlot a le projet de créer un festival à destination de tous les chercheurs d'emploi, présentant et mettant en valeur les métiers de la mer : « festival du court métrage : découverte des métiers autour de la mer »



l'Îlot dans le Var

1 rue Emile ZOLA
83 500 La Seyne sur Mer
04.23.14.57.86